



Arrêté n° 159 /MEFB/DGTCP du 24 AVR. 2026
portant nomination de Trésoriers

LE MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DU BUDGET,

- Vu la Constitution ;
- Vu la loi organique n° 2014-336 du 05 juin 2014 relative aux lois de finances ;
- Vu la loi organique n° 2014-337 du 05 juin 2014 portant Code de Transparence dans la gestion des Finances Publiques ;
- Vu la loi n° 2023-892 du 23 novembre 2023 portant statut général de la Fonction Publique ;
- Vu le décret n°64-240 du 26 juin 1964 portant réglementation en matière de responsabilité et de débits des comptables publics et les textes qui l'ont modifié ;
- Vu le décret n° 69-304 du 04 juillet 1969 tel que modifié par le décret n° 71-167 du 25 mars 1971 portant fixation des garanties que les comptables publics, fonctionnaires et agents assimilés doivent constituer avant leur installation ou leur prise de fonctions et précisant les modalités de constitution de ces garanties ;
- Vu le décret n° 2023-960 du 06 décembre 2023 portant organisation du Ministère des Finances et du Budget tel que modifié par le décret n°2025-89 du 12 février 2025 ;
- Vu le décret n° 2024-65 du 14 février 2024 portant nomination du Directeur Général du Trésor et de la Comptabilité Publique ;
- Vu le décret n° 2026-07 du 21 janvier 2026 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
- Vu le décret n° 2026-08 du 23 janvier 2026 portant nomination des membres du Gouvernement ;
- Vu le décret n° 2026-84 du 04 mars 2026 portant attributions des membres du Gouvernement ;
- Vu l'arrêté n° 108/MEF/DGTCP/CE du 03 mai 2007 portant modification de l'arrêté n° 007/MEF/DGCPT du 10 janvier 1997 fixant le montant du cautionnement imposé à certains comptables publics et fonctionnaires des services du Trésor Public et celui de l'indemnité de responsabilité attribuée aux mêmes agents ;
- Vu l'arrêté n° 0237/MEF/DGTCP du 17 mai 2023 portant organisation des Trésoreries et fixant leurs attributions ;

Considérant les nécessités de service,



ARRETE

Article 1^{er} Sont nommés, en qualité de Trésoriers ci-après, les fonctionnaires dont les noms suivent :

1- TRESORIER DE TIENKO

Monsieur BOUAMIN Anoman, Assistant Comptable, matricule 270 117-H ; ✓

2- TRESORIER DE DIABO

Monsieur KONE Nodjomo, Contrôleur du Trésor, matricule 298 755-R ; ✓

3- TRESORIER DE WOROFLA

Monsieur TAH BI Youan Léonard, Contrôleur du Trésor, matricule 276 807-G ; ✓

4- TRESORIER DE BOROTOU

Monsieur TAPE Honoré Ildevert, Contrôleur du Trésor, matricule 297 639-C ; ✓

5- TRESORIER DE MASSALA

Monsieur BOTY Célestin, Contrôleur du Trésor, matricule 309 227-K ; ✓

6- TRESORIER DE BONOUA

Mademoiselle MONSOH Odjo Eveline Zita Bienvenue, Inspecteur du Trésor, matricule 343 727-H ; ✓

7- TRESORIER DE BONON

Monsieur AKAFFOU Assi Valentin Dieudonné, Attaché des Finances, matricule 276 767-N ; ✓

8- TRESORIER D'AZAGUIE

Monsieur GNAORE Dogo Patrice, Attaché des Finances, matricule 307 101-C ; ✓

9- TRESORIER D'ASSUEFRY

Monsieur GOPROU Hippolyte, Contrôleur du Trésor, matricule 303 496-U ; ✓



10- TRESORIER DE GBOGUE

Monsieur DAGROU Diéga Philippe, Contrôleur du Trésor, matricule 358 076-P ;

11- TRESORIER DE SAIIOUA

Monsieur MOHI Benjamin, Contrôleur du Trésor, matricule 303 586-W ;

12- TRESORIER DE BODOKRO

Monsieur YOE Edmond, Contrôleur du Trésor, matricule 305 191-U ;

13- TRESORIER D'ETTOKRO

Monsieur DOBE Roger, Contrôleur du Trésor, matricule 297 617-W ;

14- TRESORIER DE SEYDOUGOU

Monsieur GNEMA M'Lin Richard, Contrôleur du Trésor, matricule 297 654-B ;

15- TRESORIER DE DOROPO

Monsieur AIDARA Oumar Yves, Contrôleur du Trésor, matricule 345 334-H ;

16- TRESORIER D'ASSINIE

Monsieur GOGBEU Yaoué Benjamin, Contrôleur du Trésor, matricule 276 812-U ;

17- TRESORIER DE TIEME

Monsieur DIZZAO Rodrigue Joseph Gouléa, Contrôleur du Trésor, matricule 313 372-F ;

18- TRESORIER DE SAMANGO

Monsieur GNAMBA Jean Ulrich, Inspecteur du Trésor, matricule 297 618-F ;

19- TRESORIER DE GOULIA

Monsieur BROU Jules Hervé, Contrôleur du Trésor, matricule 266 111-T ;



20- TRESORIER DE BIN-HOUYE

Monsieur TETIALY Blay Ludovic, Contrôleur du Trésor, matricule 290 617-B ;

21- TRESORIER DE NIELLE

Monsieur ALLOMLE Kouadio Kévin, Contrôleur du Trésor, matricule 308 740-G ;

22- TRESORIER DE MAFERE

Monsieur MONSAN Adou Morille, Contrôleur du Trésor, matricule 291 140-E ;

23- TRESORIER DE HIRE

Monsieur KROU Yobouet Martin, Attaché des Finances, matricule 265 479-K ;

24- TRESORIER DE NIABLE

Monsieur DJAMBRA Yatté Valère, Contrôleur du Trésor, matricule 276 750-Z ;

25- TRESORIER DE SATAMA-SOKOURA

Monsieur BOUVRI Voubier Jean Christophe, Contrôleur du Trésor, matricule 276 690-N ;

26- TRESORIER D'AYAME

Monsieur DIATTO Yao Kouman, Contrôleur du Trésor, matricule 276 721-G ;

27- TRESORIER DE GRAND-ZATRY

Madame KONATE née TANOÉ Niamkey Alice, Contrôleur du Trésor, matricule 276 763-J.

Article 2 : Les Trésoriers ci-dessus nommés ont rang de Chef de Service.

Article 3 : Les intéressés sont astreints à constituer chacun, un cautionnement d'un montant de trois millions (3.000.000) de francs CFA, à réaliser par versement unique à la Caisse de l'Agent Comptable Central du Trésor ou par prélèvement de l'indemnité mensuelle de responsabilité fixée à quatre-vingt mille (80.000) francs CFA.



Article 4 : Les Comptables Publics ci-dessus nommés devront prêter serment devant un Tribunal de Première Instance.

Article 5 : Le Directeur Général du Trésor et de la Comptabilité Publique est chargé de l'application du présent arrêté qui prend effet à compter de sa date de signature.

Fait à Abidjan, le 24 AVR. 2026

Ampliations

- MEFB/CAB	1
- MEFB/DRH	1
- MEFB/DCF	1
- MEFB/D.Solde	1
- DGTCP	1
- DGTCP/IGAT	1
- DGTCP/DDA	1
- DGTCP/ACCT	1
- DGTCP/DRH	1
- DGTCP/TG Concernés	27
- Intéressés	27

